

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 77/534 DU 26/10/1977

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR

L'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise

AU GRADE DE CHEVALIER

L'Office Congolais des Forêts

L'Entreprise CHACONA

Lycée Cadets de la Révolution

Lycée Amical CABRAL

CEG D'EWU

Groupe Vocal Les Anges

Groupe Folklorique ETOURI-KANGA

Groupe Folklorique MOUKALA-NKAYA

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 26 OCTOBRE 1977


Colonel Joachim YHOMBA SPANGO.-